

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 3 Mars 2014**

1. Choix du Plomberie/ Chauffage - Délibération : 2014_03_01

Fin novembre, M. Alain-Philippe CHOLET, architecte en charge du projet de réhabilitation du restaurant La Terrasse, informe le maire que les entreprises SARL DA COSTA de Fleury les Aubrais et TECIS de St Gondon, retenues respectivement pour les lots d'Enduits/Ravalement et Plomberie/Chauffage, n'existent plus à ce jour.

Au vu des critères pondérés suivants retenus dans le règlement de la consultation :

entreprises	valeur technique des prestations /20	prix des prestations de l'ensemble /20	total pondéré /20 60% valeur technique et 40% prix
S3C HESS	15	20.00	17.00
SARL BOUCHER	15	19.01	16.61
CLAIR et Fils	15	18.49	16.39

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- SE PRONONCE favorable au recours aux prestations d'un fournisseur pour le lot Plomberie/Chauffage
- RETIENT le devis de l'entreprise S3C HESS (Briare) pour une offre de 27 100,00 € HT (devis n°14.7598 du 28/01/2014)

A la majorité (pour : 6 / contre : 0 / abstentions : 1)

2. Vente de l'ancienne hotte de la cantine - Délibération : 2014_03_02

Le maire explique que lors du réaménagement de la cantine avec l'ouverture de la 3ème classe à l'école primaire de Montbouy, la hotte a été démontée et conservée en vue d'une réinstallation dans la future cuisine du restaurant La Terrasse.

Seulement, après étude, ses dimensions trop grandes et sa position centrale font qu'il n'est pas possible de la réutiliser.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de vendre l'ancienne hotte de la cantine de Montbouy,
- AUTORISE le maire à passer une annonce sur un site internet tel que leboncoin.com
- SE CHARGE de fixer un prix de base ultérieurement

A l'unanimité (pour : 7 / contre : 0 / abstentions : 0)

3. Chaudière du logement communal - Délibération : 2014_03_03

Le maire expose la situation de Melle Cécilia PAUTRE, locataire du logement communal, situé au 1 chemin des Gravissants, depuis mars 2012, en donnant une lecture partielle de son courrier du 29 janvier 2014.

La locataire y dénonce principalement les pannes intempestives de la chaudière à gaz depuis plusieurs semaines et pour la deuxième année.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- METTRE EN DEMEURE l'entreprise CLAIR et Fils de Châtillon pour remise en service de la chaudière murale gaz condensation
- ACCORDER un dégrèvement sur le prochain loyer (avril 2014) d'un montant équivalent à un loyer mensuel, soit de 463.80 €

A l'unanimité (pour : 7 / contre : 0 / abstentions : 0)

4. Projet de redécoupage cantonal - Délibération : 2014_03_04

Le maire informe que le Conseil Général a émis, lors de la séance du 21 janvier, un avis défavorable au projet de redécoupage cantonal transmis par la Préfecture.

Le maire précise que, depuis le courrier de M. Éric DOLIGÉ en date du 28 janvier 2014 invitant les conseils municipaux à délibérer contre le découpage, le décret sur les contours des 21 cantons du Loiret, légèrement amendés à deux endroits, est paru au Journal Officiel le 28 février 2014. Mais, malgré cette publication, le Président du Conseil Général a fait savoir qu'il souhaiterait faire appel pour contester ce découpage.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

ÉMET un avis défavorable sur le projet de redécoupage cantonal au regard des motifs suivants :

- le nouveau canton de Lorris sera l'un des cantons le plus étendu du département (70 km d'est en ouest) au détriment de la proximité des élus avec la population et leur efficacité
 - le découpage risque d'accroître la désertification du milieu rural, et notamment par la disparité des services publics sur le canton de Châtillon Coligny, situé à l'est du département, dernier canton avant la limite avec le département de l'Yonne
 - le nouveau canton de Lorris s'étend d'Est en Ouest alors qu'il aurait été souhaitable de conserver la notion du Pays du Gâtinais et donc une extension Nord - Sud aurait été plus intéressante avec le canton de Château-Renard respectant ainsi davantage le bassin de vie, les traditions, les intérêts économiques, sociaux, ...
- APPROUVE et SOUTIENT la position du Président du Conseil Général du Loiret sur le découpage cantonal

A l'unanimité (pour : 7 / contre : 0 / abstentions : 0)

5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du Canton de Châtillon-Coligny - Délibération : 2014_03_05

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes s'est vue doter de l'intégralité de la compétence « Aménagement et entretien des cours d'eau », « création, aménagement et gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) durant les périodes suivantes : vacances scolaires et mercredi durant la période scolaire » et « Mise en œuvre d'actions d'animation en faveur des préadolescents ».

Le Conseil Municipal, après délibéré

- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 18 février 2014, tel qu'annexé à la présente délibération

A l'unanimité (pour : 7 / contre : 0 / abstentions : 0)

Questions diverses :

• Étude de devis

Pour changer les 2 pneumatiques avant du tracteur Renault de la commune, le Conseil Municipal RETIENT le devis établi par Euromaster (Villemandeur) pour la marque Everest à 650 € HT et 2 chambres à air pour 90 € HT

Afin d'entreposer les produits phyto, les appareils portatifs voire le tracteur-tondeuse au fond à droite du local technique, le Conseil Municipal RETIENT le devis établi par la SAS Gauvin (Montbouy) pour un montant de 1 740.00 € HT hors pose.

• Défense incendie La Chaume - Les Lombards

Afin de respecter l'engagement de la commune pris par délibération n°2013_11_74, une réflexion est menée sur le type de réserve à mettre en place.

• Muret du nouveau parking (route de Montargis)

Les conditions de réalisation imposées par les Architectes des Bâtiments de France d'un muret le long du parking Route de Montargis génèrent un coût relativement onéreux au vu du 1^{er} devis reçu : 3 063.78 € TTC. D'autres devis seront demandés. Ce muret sera surmonté d'une grille.

Séance levée à : 22:00
Compte rendu affiché le : 07/03/2014

Le Maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 28 Mars 2014**

Élection du maire - Délibération : 2014_03_06

Sous la présidence de M. Maurice ROUCHETTE, le conseil municipal a procédé à l'élection du maire.

Résultats du 1er tour de scrutin (nb de suffrages obtenus)

M. Yves BOSCARDIN, ayant obtenu 13 voix, obtient la majorité absolue et est proclamé maire.

Détermination du nombre d'adjoints - Délibération : 2014_03_07

Sous la présidence de M. Yves BOSCARDIN, élu maire, le conseil municipal a fixé à 4, le nombre des adjoints au maire de la commune.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)

Élection du premier adjoint au maire - Délibération : 2014_03_08

Sous la présidence de M. Yves BOSCARDIN, élu maire, le conseil municipal a procédé à l'élection des adjoints.

Résultats du 1er tour de scrutin (nb de suffrages obtenus)

Ont obtenu : 1 voix pour M. Pierre PETIT
et 14 voix pour Jean-Pierre KUNTZ, qui obtient la majorité absolue et est proclamé 1^{er} adjoint.

Élection du deuxième adjoint au maire - Délibération : 2014_03_09

Résultats du 1er tour de scrutin (nb de suffrages obtenus)

Ont obtenu : 1 voix pour M. Maurice ROUCHETTE
Et 14 voix pour M. Pierre PETIT, qui obtient la majorité absolue et est proclamé 2^{ème} adjoint.

Élection du troisième adjoint au maire - Délibération : 2014_03_10

Résultats du 1er tour de scrutin (nb de suffrages obtenus)

Ont obtenu : 1 voix pour M. Jacques LAMY
1 voix pour Mme Evelyne ZAGORI
12 voix pour M. Maurice ROUCHETTE, qui obtient la majorité absolue et est proclamé 3^{ème} adjoint.

Élection du quatrième adjoint au maire - Délibération : 2014_03_11

Résultats du 1^{er} tour de scrutin (nb de suffrages obtenus)

Ont obtenu : 1 voix pour M. Sébastien PRIAULT
1 voix pour Mme Coralie BECQUART
1 voix pour M. Jacques LAMY
12 voix pour Mme Evelyne ZAGORI, qui obtient la majorité absolue et est proclamée 4^{ème} adjoint.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'Art. 273-11. de la Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal, établi ce jour après les élections du maire et des adjoints. Sont donc élus conseillers communautaires : MM Yves BOSCARDIN et Jean-Pierre KUNTZ.

Délégations du conseil municipal au maire - Délibération : 2014_03_12

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier au maire 19 sur 24 délégations de l'article L 2122-22) du CGCT.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)

Désignation des représentants du SIIS de Montbouy et La Chapelle sur Aveyron - Délibération : 2014_03_14

Le conseil municipal PROCLAME élus les membres titulaires du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Montbouy et La Chapelle sur Aveyron suivants : Yves BOSCARDIN, Sandrine GOYON, Evelyne MORENO, Sébastien PRIAULT.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)

Désignation des représentants au SIAEP La Nivelles de Montbouy et La Chapelle sur Aveyron - Délibération : 2014_03_15

Le conseil municipal PROCLAME élus les membres titulaires du SIAEP La Nivelles de Montbouy et La Chapelle sur Aveyron suivants : Yves BOSCARDIN, Pierre PETIT, Sébastien PRIAULT

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)

Désignation des représentants au Pays Gâtinais - Délibération : 2014_03_16

Le conseil municipal PROCLAME élus Yves BOSCARDIN, membre titulaire et Gérard CORBY membre suppléant.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)

Désignation des représentants au CFA Est - Délibération : 2014_03_17

Le conseil municipal PROCLAME élus Evelyne ZAGORI et Maurice ROUCHETTE.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)

Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS - Délibération : 2014_03_18

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)

Élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS - Délibération : 2014_03_19

Le conseil municipal proclame membres du conseil d'administration : Yves BOSCARDIN, Sandrine GOYON, Sylvie LEFFRAY, Julie MARIE, Evelyne MORENO

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)

Séance levée à : 22:45

Compte rendu affiché le : 02/04/2014

Le Maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
 du 25 Avril 2014**

1. Indemnités de fonctions aux adjoints au maire - Délibération : 2014_04_20

Le Conseil municipal décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 8,25 % du taux maximal de l'indice 1015.

2. Allocation des indemnités de conseil et de confection de budget au receveur municipal - Délibération : 2014_04_21

Le Conseil Municipal DÉCIDE :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Brigitte COCARD, receveur municipal, pour la durée du mandat,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €.

3. Désignation

Correspondant de défense et de sécurité civile - Délibération : 2014_04_22

Le Conseil Municipal désigne M. Jean-Pierre KUNTZ.

Correspondant pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde - Délibération : 2014_04_23

Le Conseil Municipal nomme M. Jean-Pierre KUNTZ et M. Pierre-Louis PETIT

Membres de la commission Plan Local d'Urbanisme - Délibération : 2014_04_24

Le conseil municipal décide de désigner les 5 binômes de la commission PLU :

A : PRIAULT Sébastien - GASPARO Sylvain

B : KUNTZ Jean-Pierre - LAMY Jacques

C : BECQUART Coralie - ZAGORI Evelyne

D : ROUCHETTE Maurice - CORBY Gérard

E : BOSCARDIN Yves - PETIT Pierre-Louis

Membres de la commission d'appel d'offres - Délibération : 2014_04_25

Le conseil municipal élit M. Yves BOSCARDIN, maire et président de la commission d'appel d'offres ; MM. Pierre-Louis PETIT, Sébastien PRIAULT Mme Coralie BECQUART en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres et MM. Jean-Pierre KUNTZ, Maurice ROUCHETTE et Sylvain GASPARO en tant que membres suppléants ;

Liste de contribuables en vue de la commission communale des impôts directs - Délibération : 2014_04_26

Le Maire rappelle l'article 1650-1 du code général des impôts qui prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire (ou de son adjoint délégué) et de six commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Désignation des représentants au sein de la société SPL Ingenov 45 - Délibération : 2014_04_27

Le Conseil Municipal désigne M. Jean-Pierre KUNTZ, représentant au sein des Assemblées Générale et Spéciales de la Société Publique Locale "Ingenov 45".

Délégués au sein du CNAS - Délibération : 2014_04_28

Le Conseil Municipal désigne Jean-Pierre KUNTZ, délégué des élus et Patricia ROBERT, déléguée des agents

4. Vote du compte de gestion 2013 - budget Commune - Délibération : 2014_04_29

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte de gestion Commune du trésorier municipal de Châtillon-Coligny pour l'exercice 2013.

5. Vote du compte administratif 2013 - budget Commune - Délibération : 2014_04_30

Le Conseil Municipal ADOPTE (hors de la présence de M. Yves BOSCARDIN) le compte administratif 2013 du budget COMMUNE.

	Investissement	Fonctionnement
Recettes 2013	108 375.74 €	564 596.21 €
Dépenses 2013	203 620.46 €	444 753.20 €
Résultat 2013	-95 244.72 €	119 843.01 €

Restes à réaliser (crédits reportés) Recettes	0.00 €	0.00 €
Reste à réaliser (crédits reportés) Dépenses	-212 962.96 €	0.00 €

Résultat après crédits reportés 2013	-297 360.09 €	414 829.81 €
--------------------------------------	---------------	--------------

6. Affectation des résultats 2013 au budget Commune 2014 - Délibération : 2014_04_31

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'affecter au budget 2014, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de la façon suivante :

001 - Solde d'exécution d'investissement reporté : -84 397,13 € - dépenses

1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : -297 360,09 € - recettes

002 - Résultat de fonctionnement reporté : 117 469,72 € - recettes

7. Vote des taxes locales 2014 - Délibération : 2014_04_32

Le Conseil Municipal DÉCIDE de maintenir les taux, à savoir : Taxe Habitation : 13.75 %, Taxe Foncière Bâti : 21.50 % et Taxe Foncière Non bâti : 45 %

8. Vote des subventions - Délibération : 2014_04_33

Le Conseil Municipal- DECIDE d'allouer les subventions pour l'année 2014 selon la liste suivante :

NOM de l'association	Ville	Date réception demande	Vote
Etat des demandes de subvention déposées à la mairie			3 684,00 €
Amicale Montbovienne Loing Aveyron	MONTBOUY	27-févr-14	150,00 €
Arts, Loisirs et Compagnie	MONTBOUY	17-févr-14	150,00 €
Club de l'Age d'Or	MONTBOUY	1-mars-14	150,00 €
Comité des Fêtes	MONTBOUY	4-févr-14	150,00 €
Le Brochet de Montbouy	MONTBOUY	3-mars-14	150,00 €
Les brodeuses Montboviennes	MONTBOUY	8-mars-14	150,00 €
MontbouyAnim	MONTBOUY	20-févr-14	150,00 €
Football Club du Loing	CHATILLON COLIGNY	13-févr-14	150,00 €
Office de Tourisme Châtillon-Coligny	CHATILLON COLIGNY	13-févr-14	100,00 €
Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)	CHATILLON COLIGNY	23-déc-13	757,00 €

SLC	CHATILLON COLIGNY	20-janv-14	150,00 €
Solidarité Emploi Gâtinais (SEG)	CHATILLON COLIGNY	4-févr-14	150,00 €
UNA Aide à Domicile	CHATILLON COLIGNY	13-févr-14	757,00 €
Maison Familiale Rurale	STE GENEVIEVE DES BOIS	21-nov-13	100,00 €
MRJC Loiret	STE GENEVIEVE DES BOIS	9-déc-13	30,00 €
ADAPEI 45 - Les papillons blancs (section Montargis)	FLEURY LES AUBRAIS	19-oct-13	300,00 €
Prévention routière	ORLEANS	9-oct-13	50,00 €
CIFA	AUXERRE cedex	3-déc-13	90,00 €

9. Vote du budget primitif 2014 - budget Commune - Délibération : 2014_04_34

Le Conseil Municipal APPROUVE le Budget Primitif Commune 2014 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre à la somme de 1 531 501,89 € se décomposant comme suit :
682 293,93 € pour la section de Fonctionnement
849 207,96 € pour la section d'Investissement.

10. Vote du compte de gestion 2013 du budget Assainissement - Délibération : 2014_04_35

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte de gestion Assainissement du trésorier municipal de Châtillon-Coligny pour l'exercice 2013.

11. Vote du compte administratif 2013 - budget Assainissement - Délibération : 2014_04_36

Le Conseil Municipal ADOPTE (hors de la présence de M. Yves BOSCARDIN) le Compte Administratif 2013

	Investissement	Exploitation
Recettes 2013	18 706.76 €	27 921.24 €
Dépenses 2013	8 936.36 €	19 775.04 €
Résultat 2013	9 770.40 €	8 146.20 €
Restes à réaliser (crédits reportés) Recettes	0.00 €	0.00 €
Reste à réaliser (crédits reportés) Dépenses	-3 523.43 €	0.00 €
Résultat après crédits reportés 2013	28 765.75 €	128 458.73 €

12. Affectation des résultats 2013 au budget Assainissement 2014 - Délibération : 2014_04_37

Le conseil municipal DÉCIDE d'affecter au budget 2014, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de la façon suivante :

001 - Solde d'exécution d'investissement reporté : 32 289,18 € - recettes
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 0.00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté : 128 458,73 € - recettes

13. Vote du budget primitif 2014 - budget Assainissement - Délibération : 2014_04_38

Le Conseil Municipal APPROUVE le Budget Primitif Assainissement 2014 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre à la somme de 306 452,75 € se décomposant comme suit :
156 067,31 € pour la section d'Exploitation
150 385,44 € pour la section d'Investissement.

14. Demande de subvention "Fonds d'accompagnement culturel aux communes" du

Conseil Général : fête de la musique - Délibération : 2014_04_39 et 40

Le Conseil Municipal ÉMET un avis favorable pour la participation de TROP'KOW sono d'un montant de 380 € pour la fête de la musique et pour la prestation de MILLE ET UNE FETES d'un montant de 450 € pour un concert à l'église. Il SOLLICITE du Conseil Général du Loiret une subvention. "Fonds d'accompagnement culturel aux communes"

Questions diverses :

Commissions communales : rapporteur/animateur

Lors de la précédente séance, il a été procédé à la constitution des commissions mais sans désigner les rapporteurs ou animateurs.

Les **X** désignent les rapporteurs ou animateurs de chaque commission.

	Associations de Montbouy	Chemins et Travaux	Cimetière	Communication	Finances	Gestion salle Segestae	Tourisme, culture, maisons fleuries	Liste électorale
BOSCARDIN Yves	X	X	X	X	X		X	
KUNTZ Jean-Pierre	X	X	X	X	X		X	
PETIT Pierre-Louis	X	X	X	X	X		X	
ROUCHETTE Maurice	X	X	X	X	X	X	X	
ZAGORI Évelyne	X	X	X	X	X	X	X	
LAMY Jacques	X	X			X	X		
LEFFRAY Sylvie		X			X			X
GASPARO Sylvain	X	X		X	X			
PRIAULT Sébastien		X			X			
CORBY Gérard	X	X	X		X		X	X
GOYON Sandrine		X	X		X			
MARIE Julie	X	X			X			
MARIÉ Manon	X	X		X	X		X	
MORENO Évelyne		X			X			X
BÉCQUART Coralie		X		X	X			

Séance levée à : 00:30
Compte rendu affiché le : 09/05/2014

Le Maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 27 Mai 2014**

1 Commission Intercommunale des Impôts Directs

Délibération : 2014_05_41

Vu l'article 1650 A du code général des Impôts qui rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- et 10 commissaires titulaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de proposer les personnes suivantes :

* Gérard CORBY

* Yves BOSCARDIN

- CHARGE le maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

2 Établissement des prix des cases du columbarium

Délibération : 2014_05_42

Le Conseil Municipal DÉCIDE de retenir la proposition 1, soit :

- 200€ pour 15 ans
- 400€ pour 30 ans
- 550€ pour 50 ans.

A la majorité (pour : 11 / contre : 3 / abstentions : 0)

3 Demande de subvention du Vox Populi

Délibération : 2014_05_43

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- VERSER une subvention de 150,00 € à l'association Vox Populi de Château-Renard pour l'organisation du 10ème Festivox

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

4 Subvention exceptionnelle pour le Comité des Fêtes

Délibération : 2014_05_44

Les conditions climatiques défavorables ayant perturbé le bon déroulement de cette manifestation, la régie a recensé seulement 110 ml de déballage, soit une recette de 275,00 € remise au Trésor Public, ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- VERSER une subvention exceptionnelle de 500,00 € au comité de fêtes de Montbouy pour l'organisation de cette manifestation,

A la majorité (pour : 6 / contre : 5 / abstentions : 0)

5 Désignation du nouveau référent Sécurité Routière

Délibération : 2014_05_45

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE M. Maurice ROUCHETTE, comme référent Sécurité routière auprès des services de la Préfecture du Loiret,

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

6 Désignation de membres à l'association d'aide à domicile de Châtillon-Coligny

Délibération : 2014_05_46

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉSIGNE Mme Évelyne ZAGORI, membre titulaire pour représenter la Commune à l'association d'Aide à Domicile de Châtillon-Coligny

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

7 Vote du compte de gestion 2013 - budget de l'Association Foncière de Remembrement

Délibération : 2014_05_47

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le compte de gestion de l'AFR du trésorier municipal de Châtillon-Coligny pour l'exercice 2013.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

8 Subvention exceptionnelle pour Montbouy Anim

Délibération : 2014_05_48

Le maire rappelle que l'association Montbouy Anim' a organisé samedi 24 mai un concert à l'église de Montbouy, dont les entrées ont été gérées en régie. Cette régie a enregistré une recette de 139,00 €, remise au Trésor Public, ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- VERSER une subvention exceptionnelle de 200,00 € à l'association Arts Loisirs et Compagnie pour l'organisation de cette manifestation,

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Séance levée à : 22:30

Compte rendu affiché le : 03/06/2014

Le Maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 27 Juin 2014**

**1 Rapport de l'exercice 2013 du délégataire sur l'Assainissement (SAUR) -
Délibération : 2014_06_49**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le maire, PREND ACTE du rapport de l'exercice 2013 sur l'assainissement collectif de la commune de Montbouy.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

2 Rapport de l'exercice 2013 sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement (DDT) - Délibération : 2014_06_50

Après présentation du rapport 2013, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Montbouy. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

3 Avenant n°1 du marché DDT (assistance conseil dans le domaine de la gestion de l'assainissement collectif) - Délibération : 2014_06_51

Par marché en date du 25 juin 2012, la commune de Montbouy a confié une mission de prestation de services concernant le suivi de son service Assainissement à la DDT du Loiret. Dans son courrier en date du 03 juin 2014, la DDT du Loiret propose un avenant modifiant les prestations et explique les raisons de cette demande. Cette modification aura également pour effet de réviser l'acompte dû pour les prochains exercices, à la baisse.

L'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la demande de modification
- AUTORISE le Maire à signer les pièces correspondantes.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

4 Décision modificative n°1 du BP 2014 de la Commune - Délibération : 2014_06_52

Le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2014 :

Section de Fonctionnement – Dépenses - Chapitre 011 - 600,00 €
- Article 61522 - Bâtiments : - 600,00 €

Section de Fonctionnement – Dépenses - Chapitre 014 + 600,00 €
- Article 73925 – Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales : + 600,00 €

Le Conseil Municipal ACCEPTE la décision modificative détaillée ci-dessus et AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

5 Décision modificative n°2 du BP 2014 de la Commune - Délibération : 2014_06_53

Le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2014 :

Section de Fonctionnement – Dépenses - Chapitre 011 - 1 000,00 €
- Article 61522 - Bâtiments : - 1 000,00 €

Section de Fonctionnement – Dépenses - Chapitre 67 + 1 000,00 €
- Article 6748 – Autres subventions exceptionnelles : + 1 000,00 €

Le Conseil Municipal ACCEPTE la décision modificative détaillée ci-dessus et AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

6 Demande de subvention du Brochet de Montbouy - Délibération : 2014_06_54

Hors de la présence de Pierre-Louis PETIT, membre du bureau de l'association Le Brochet de Montbouy, [...], le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- VERSER une subvention exceptionnelle de 100,00 € à l'association Le Brochet de Montbouy pour l'achat d'une bâche

- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

7 Désignation des délégués titulaire et suppléant de la CLECT - Délibération : 2014_06_55

Considérant le renouvellement des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes de Châtillon-Coligny, il convient de procéder à la désignation de deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) par les communes à la 4C.

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉSIGNE Yves BOSCARDIN, membre titulaire et Jean-Pierre KUNTZ, membre suppléant pour représenter la Commune à la CLECT
- CHARGE le maire de transmettre cette délibération au Président de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

8 Motion de soutien à l'action de l'AMF - Délibération : 2014_06_56

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Séance levée à : 23:20
Compte rendu affiché le :

Fait et délibéré le : 27/06/2014, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 29 Août 2014**

Rapport d'activités 2013 du SPANC - Délibération : 2014_08_57

Le Conseil Municipal APPROUVE le rapport d'activités de l'année 2013 établi par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la communauté de communes de Châtillon-Coligny.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Rapport d'activités 2013 de la Communauté des Communes de Châtillon-Coligny - Délibération : 2014_08_58

Le Conseil Municipal APPROUVE le rapport d'activités de l'année 2013 établi par la communauté de communes de Châtillon-Coligny.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Décision modificative n°1 du BP 2014 Assainissement - Délibération : 2014_08_59

Le chapitre 27 "Autres immobilisations financières" n'a pas été budgétisé, en Dépenses, rendant impossible l'écriture comptable de récupération de la TVA sur les travaux d'assainissement.

Le Conseil Municipal APPROUVE la décision modificative détaillée ci-dessous :

Section d'investissement – Dépenses - 246.26 €
Chapitre 21 - Article 2158 – Installations techniques, matériels et outillage industriels : - 246.26 €
Section d'investissement – Dépenses + 246.26 €
Chapitre 27 - Article 2762 – Créances sur transfert de droits à déduction de TVA : + 246.26 €

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Demande de subvention dans le cadre des aides à la voirie communale 2014 - Délibération : 2014_08_60

M. le Maire rappelle que la Commune de Montbouy a décidé de procéder à des travaux d'aménagements de voirie relevant de sa compétence en créant un parking, pour un coût total de 19 720,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibéré :

- SOLLICITE l'octroi d'aides auprès du Conseil Général du Loiret, au titre des « Amendes de police », pour l'aménagement d'un parking ;
- CHARGE M. le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision et en particulier de signer le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

	Part du financement global	Montant du financement
Commune de Montbouy	50%	9 860,00 €
Crédits « Amendes de Police »	50%	9 860,00 €
TOTAL	100 %	19 720,00

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Demande de subvention de l'APE de Montbouy et La Chapelle - Délibération : 2014_08_61

A la suite de la demande de subvention transmise par l'Association des Parents d'Élèves de Montbouy en date du 24 juin 2014 qui sollicite la Mairie pour une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2014, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'attribuer et de verser une subvention à l'APE de Montbouy La Chapelle d'une somme de 150,00 €, sous réserve de la production du compte-rendu de la dernière assemblée générale et d'un bilan financier,

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Demande de subvention de France Alzheimer - Délibération : 2014_08_62

A la suite de la demande de subvention transmise par l'association France Alzheimer en date du 12 août 2014 qui sollicite la Mairie pour une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2014, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de ne pas attribuer de subvention à l'association France Alzheimer,
- CHARGE le maire d'en Informer l'association en expliquant que la Commune a fait le choix de privilégier les associations locales ou celles qui ont une action plus concrète.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Reversement au Comité des Fêtes d'une partie de l'Indemnité liée au vol des marchandises dans le local technique - Délibération : 2014_08_63

Il rappelle que, dans la nuit du 27 au 28 mai dernier, la porte d'entrée du local technique a été forcée et que du matériel technique communal a été volé pour un montant d'environ 6 370 € ainsi que du carburant.

Le Comité des fêtes a également été victime de ce vol avec un préjudice estimé par l'expert à 1 300 € TTC.

Hors présence des conseillers Sylvain GASPARO, Jacques LAMY et Gérard CORBY, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- VERSER une somme arrondie à 1 163,00 € au comité de fêtes de Montbouy correspondant à l'estimation de l'expert de 1 300 € à laquelle a été déduite la moitié de la franchise de 274.32 €, soit 137.16 €.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe - Délibération : 2014_08_64

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps complet (cadre C) pour assurer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts, à compter du 1er septembre 2014.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Questions diverses :

Comice agricole

Une réunion amicale sera à prévoir pour remercier toutes les personnes ayant participé à la confection de ce char ainsi que celles qui ont mis à disposition du matériel.

Commission Voirie

Une réunion de la commission Voirie est fixée au samedi 04 octobre à 9h30 à la mairie.

Séance levée à : 23:05

Compte rendu affiché le : 04/09/2014

Fait et délibéré le : 29/08/2014, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 9 Octobre 2014

1. Approbation des Périmètres de Protection des Monuments Historiques

Délibération : 2014_10_65 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE les projets de modification des périmètres de protection des monuments historiques l'amphithéâtre de Chenevières, le Château de la Forest et le sanctuaire des eaux gallo-romain, tels qu'ils ont été présentés à l'enquête publique.

Cette modification étant réalisée conjointement à l'élaboration du plan local d'urbanisme, le nouveau périmètre de protection sera annexé au plan local d'urbanisme dans les conditions prévues par l'article L126-1 du code de l'urbanisme.

- DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

2. Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Délibération : 2014_10_66 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de suivre les avis des personnes publiques associées et du Préfet
- DÉCIDE de prendre en compte les conclusions du commissaire-
- DÉCIDE d'approuver le projet d'élaboration du P.L.U., tel qu'il est annexé à la présente délibération.

3. Plan Communal de Sauvegarde : schéma d'appel des membres

Délibération : 2014_10_67 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Sont nommés dans le schéma d'appel des membres du PCS :

- Jean-Pierre KUNTZ: 1er adjoint
- Pierre-Louis PETIT, 2ème adjoint : Adjoint Sécurité et Risques
- Gérard CORBY, Sylvain GASPARO et Jacques LAMY : conseillers municipaux

4. Institution d'une commission "Marché A Procédure Adaptée"

Délibération : 2014_10_68 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE : Pierre-Louis PETIT, Evelyne ZAGORI, Maurice ROUCHETTE, Gérard CORBY et Sylvie LEFFRAY ;

5. Loyer du restaurant La Terrasse durant la fermeture

Délibération : 2014_10_69 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Vu la durée de fermeture de 15 jours pour la réalisation des travaux précités,

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de la réduction de 150 € TTC à faire valoir sur le prochain titre de recettes (novembre ou décembre 2014),

6. AMLA : subvention exceptionnelle suite à l'organisation du vide-grenier

Délibération : 2014_10_70 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le maire rappelle que l'Association Montbovienne Loing et Aveyron (AMLA) a organisé le dimanche 14 septembre 2014 une brocante/vidé-grenier ; manifestation payante dont les recettes sont gérées en régie. Cette régie a recensé 116 ml de déballage, soit une recette de 290.00 € remise au Trésor Public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- ATTRIBUER et de VERSER une subvention exceptionnelle de 350,00 € à l'AMLA pour l'organisation de cette manifestation, imputée au budget Commune en cours, à l'article 6748 « Autres subventions exceptionnelles ».

7. Demande de subvention : les Amis du Musée de Châtillon Coligny, Les Restaurants du Cœur

Délibération : 2014_10_71 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ATTRIBUER et de verser une subvention de fonctionnement de 200,00 € à l'association Les Amis du Musée de l'ancien Hôtel Dieu de Châtillon Coligny et sa région, imputée au budget Commune en cours, à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».
- DE NE PAS ATTRIBUER de subvention de fonctionnement à l'association des Restaurants du Cœur.

8. Décision modificative n°3 du BP 2014 de la Commune

Délibération : 2014_10_72 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal APPROUVE la décision modificative détaillée ci-dessous.

Section de Fonctionnement – Dépenses - Chapitre 011

- 1 600 €

Section de Fonctionnement – Dépenses - Chapitre 67

+ 1 600 €

9. Tarifs Assainissement 2015

Délibération : 2014_10_73 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal, après délibéré, décide de :

- FIXER, à compter du 1er janvier 2015, le tarif de l'assainissement collectif à 0.27 € par mètre cube d'eau consommée, pour les usagers ayant un rejet d'eaux usées domestiques sur le territoire de la commune

- MAINTENIR le prix de l'abonnement à 32,97 € HT,

10. CDG45 : Retrait de la CAOVL et adhésion de l'ÉcoPôle

Délibération : 2014_10_74 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après débat, le Conseil Municipal :

- SE PRONONCE contre la désaffiliation de la CAOVL du CDG45
- ÉMET un avis favorable à l'adhésion d'ÉcoPôle au CDG45

Questions diverses :

• **Étude de devis**

Élagages des 18 platanes et des 3 tilleuls

- Alain ALIX (D141008 du 08/10/2014) : 2 040 € TTC

Épicerie - Travaux de couverture

- Frédéric LEFFRAY : 2 785.49 € TTC

Voie - Grille pour le parking de la RD93

- SAS GAUVIN : 2 737.20 € TTC.

Séance levée à : 23 :45

Compte rendu affiché le : 14/10/2014

Fait et délibéré le : 09/10/2014, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 21 Novembre 2014

Attribution du marché Restaurant La Terrasse : lot n° 4 Enduit-Ravalement - Délibération : 2014_11_75

Le Conseil Municipal SE PRONONCE favorable au recours aux prestations d'un fournisseur pour le lot Enduits/Ravalement, DÉCIDE de ne pas retenir l'offre économiquement la plus avantageuse en raison de la qualité du devis jugé trop sommaire et du très faible écart financier (- de 300 € HT) entre les 2 propositions, RETIENT l'offre de l'entreprise BOUSSANGE (Varennes Changy) de 34 147.29 € HT (devis n° 1295 du 15/10/2014)

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Attribution du marché "Achat de matériel de cuisine" pour le restaurant La Terrasse - Délibération : 2014_11_76

Le conseil municipal SE PRONONCE favorable au recours aux prestations d'un fournisseur pour l'acquisition, la livraison et la mise en service de matériels de cuisine pour le restaurant La Terrasse à Montbouy, RETIENT l'offre de l'entreprise BENARD (Saint Ay) pour un montant de 33 768,00 € HT (hors hotte d'extraction),

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Demande de subvention parlementaire pour la cuisine du restaurant La Terrasse - Délibération : 2014_11_77

Dans le cadre du marché n°2014-01 "Achat de matériel de cuisine pour le restaurant La Terrasse", le Maire propose de solliciter une aide financière, au titre de la réserve parlementaire 2015, et en particulier auprès du sénateur Jean-Noël CARDOUX.

Le Conseil Municipal SOLLICITE une aide financière, au titre de la réserve parlementaire 2015, auprès de M. Jean-Noël CARDOUX,

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Taxe d'Aménagement - Délibération : 2014_11_78

Le conseil municipal décide D'INSTITUER le taux de 1,65 % sur l'ensemble du territoire communal ; - [...], D'INSTITUER un taux de 3,00% sur les zones UA, UB excepté pour les parcelles cadastrées section ZK n° 002 et 003 et section C n°103 à 108, UE et AU du Plan Local d'Urbanisme (plan joint), desservies par le réseau d'assainissement collectif ;

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Instauration du droit de Prémption Urbain - Délibération : 2014_11_79

Le Conseil Municipal décide D'INSTAURER le Droit de Prémption Urbain sur les zones urbaines et les zones à urbaniser suivantes : UA, UB, UE, AU telles qu'elles sont délimitées au plan de zonage du PLU. La commune de Montbouy est désignée titulaire du Droit de Prémption.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Délégation du droit de Prémption Urbain - Délibération : 2014_11_80

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la nouvelle délégation suivante :

21° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme dans les conditions suivantes : zones UA, UB, UE, AU telles qu'elles sont délimitées au plan de zonage du PLU.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Modification des statuts de la Communauté de Communes de Châtillon : intégration de la mission d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme - Délibération : 2014_11_81

Le Maire indique qu'à partir du 1er juillet 2015, l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ne sera plus assurée par la DDT de Montargis mais par la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny.

Pour cela, chaque commune doit délibérer et accepter les changements des statuts de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny.

Le Conseil Municipal APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes et notamment l'intégration dans un nouvel article 3 de la possibilité pour les services de la Communauté de Communes, d'instruire, pour le compte des communes intéressées, des dossiers de demande d'autorisation d'utilisation des sols, conformément aux dispositions de l'article R.410-5 du Code de l'Urbanisme.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Convention d'enfouissement des réseaux "Rue de la Fouacerie" entre la Commune, le CG45 et la Communauté de Communes - Délibération : 2014_11_82

Le maire rappelle que le Département a décidé de réaliser l'opération (QD14-E09) de dissimulation des réseaux situés Rue de la Fouacerie.

Le Conseil Municipal APPROUVE les termes de la convention pour l'enfouissement des réseaux aériens et la réalisation de travaux de génie civil communs portant sur la dissimulation rurale "Rue de la Fouacerie".

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Projet de défense incendie au lieu-dit Les Arnoult - Délibération : 2014_11_83

Le Conseil Municipal S'ENGAGE à trouver une solution (réserve artificielle ou naturelle) au Nord du lieu-dit Les Arnoult, DECIDE de trouver un terrain pouvant accueillir le projet du point d'eau, CHARGE le maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme, en temps voulu.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Service de conseil en énergie partagée du SPL Ingenov 45 - Délibération : 2014_11_84

Le Conseil Municipal DÉCIDE de ne pas confirmer son accord pour adhérer au service de conseil en énergie partagée pour 3 ans.

A l'unanimité (pour : 0 / contre : 10 / abstentions : 0)

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 23:20
Compte rendu affiché le : 28/11/2014

Fait et délibéré le : 21/11/2014, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 19 Décembre 2014

Procès-verbal de mise à disposition de l'éclairage public (Communauté de Communes) -
Délibération : 2014_12_86

Le conseil municipal donne son accord pour l'élaboration du procès-verbal constatant la mise à disposition des installations d'éclairage public de la Communauté de Communes de Châtillon-Colligny, accepte le montant net de l'actif du bien mis à disposition qui s'élève à 915.07 €,

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

La commune de Montbouy est propriétaire de

- 120 luminaires
- 33 candélabres
- 10 armoires de commandes
- 4,584 km de réseaux aériens
- 1,288 km de réseaux souterrains.

Emprunts pour les travaux du restaurant La Terrasse - Délibération : 2014_12_87

Le Maire informe que 3 établissements financiers (le Crédit Agricole, La Banque Postale et la Caisse d'Epargne) ont été consultés pour 2 prêts de 100 000 €, l'un sur 9 ans dont l'échéance mensuelle serait financée par le loyer mensuel d'environ 1 000 € et le second sur 2 ans qui serait remboursé grâce aux subventions financières qui restent à percevoir.

Deux d'entre eux ont transmis des propositions que le Maire détaille.

Le Conseil municipal décide d'ADOPTER les conditions des 2 prêts (sur 2 et 9 ans) proposés par le Crédit Agricole sauf si celles de la Caisse d'Epargne sont plus intéressantes.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Plan de financement pour la subvention parlementaire (équipement de la cuisine du restaurant La Terrasse) - Délibération : 2014_12_88

Le Conseil Municipal ADOPTE le plan de financement relatif à l'équipement de la cuisine du restaurant La Terrasse à Montbouy, qui s'élève à 37 582.24 € HT avec une subvention parlementaire prévisionnelle de 8 000 €.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Demande de subvention pour la défense incendie au lieu-dit Les Arnoults - Délibération : 2014_12_89

Après délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général du Loiret au titre de l' "Aide en matière de lutte contre l'incendie".

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Subvention pour le don des sapins de Noël et prêts de rotondes - Délibération : 2014_12_90

Comme les années précédentes, l'association "La Baric" du domaine des Barres (Nogent sur Vermisson) offre à la commune de Montbouy 3 sapins (1 de 6/7 mètres pour la place de l'église, 1 pour l'école et 1 pour la salle Segestae).

Cette année, elle a mis également à disposition 2 rotondes à l'occasion de l'organisation des obsèques de M. Hubert FRÉMY, en novembre dernier.

Sous la présidence du doyen d'âge, Pierre-Louis PETIT, élu à l'unanimité, après délibéré, le Conseil Municipal, hors présence de Yves BOSCARDIN DECIDE de verser une subvention de 150.00 € à

l'association "La Baric"

A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstentions : 0)

Décision modificative n°5 du BP 2014 de la Commune - Délibération : 2014_12_91

Le Conseil Municipal APPROUVE la décision modificative.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Création de poste d'agent technique de 2ème classe - Délibération : 2014_12_92

Création d'emploi à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE de créer un emploi d'adjoint territorial technique de 2ème classe à temps non complet à raison de 11 heures par semaine, pour réaliser l'entretien des bâtiments publics et locaux communaux.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Attribution d'une prime pour une stagiaire - Délibération : 2014_12_93

Le maire informe le Conseil Municipal que Florence BERGER, étudiante à l'ERP Malleterre à Soisy sur Seine, a réalisé un stage de 4 semaines au secrétariat de la mairie (du 24 novembre au 19 décembre 2014).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE d'attribuer une gratification à Florence BERGER d'un montant de 300.00 €.

A la majorité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 1)

Demande d'adhésion au Pôle touristique du Gâtinais Montargois et Désignation d'un représentant - Délibération : 2014_12_94

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Châtillon-Colligny, le conseil municipal, après délibéré DONNE un avis défavorable à l'adhésion au Pôle Touristique du Pays Gâtinais Montargois.

A la majorité (pour : 0 / contre : 11 / abstentions : 0)

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 22:35
Compte rendu affiché le : 23/12/2014

Fait et délibéré le : 19/12/2014, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Yves BOSCARDIN
Signé